

## 2012 : Deux radars pédagogiques sur la commune

La commune de Gambais dispose dorénavant de deux radars pédagogiques dont le premier est installé avenue de Neuville et le second rue de Goupigny.



L'acquisition des deux radars représente un cout de 9 200€ hors taxes dont 80% ont été subventionnés par le conseil général des Yvelines.

Ces radars ne verbalisent pas. Ils ne flashent pas non plus.

L'objectif de ces radars est de faire prendre conscience aux automobilistes de la vitesse réelle et souvent excessive à laquelle ils traversent le village.



Ils signalent au conducteur s'il est en excès (léger, le radar clignote en jaune, important, le radar clignote en rouge).

4 à 5 mesures de vitesse sont prises, afin de permettre au conducteur d'adapter sa vitesse.

Les données enregistrées par les radars permettent d'analyser la fréquence et l'ampleur des excès et d'établir des statistiques qui pourront être transmises à la gendarmerie afin d'effectuer des contrôles en conséquence.

Soyez prudents pour la sécurité de tous !